

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents

Au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents :

**SEANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023**

**Présents** : M. José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, M. Julien AMALRIC, Mme Laura GANSEMAN, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, conseillers municipaux.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. Thierry CAUSSE à M. Nicolas CAUSSE, Mme Sabine GORSSE à Mme Catherine AURIOL.

Date de la convocation : 03/10/2023

Date d'affichage : 04/10/2023

M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Désignation d'un référent déontologie pour les élus locaux.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rôle du référent déontologie pour les élus locaux : le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales. Il s'agit, par exemple, de situations de conflits d'intérêts dans lesquelles les élus peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, par 0 voix pour, 11 voix contre (José NUNES, Christophe MAURIES, Didier MAHOUX, Jean-Bernard CEBE, Pierre MONTENEGRO, Mathieu LAFON, Julien AMALRIC, Laura GANSEMAN, Sabine GORSSE, Catherine AURIOL, Hélène VA), et 4 abstentions (Thierry CAUSSE, Nicolas CAUSSE, Thierry ZANARDO, Marie-Florence FARAL), le Conseil Municipal décide de ne pas désigner de référent pour les élus locaux pour la commune de FREJEVILLE.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
José NUNES



Le secrétaire de séance,  
Jean-Bernard CEBE

